

seront aussi bien protégés que dans la province de l'Ontario qui existe depuis plus longtemps et qui est plus grande.

Son collègue a parlé du chemin de fer Intercolonial et il a promis de lancer bientôt la question sur le tapis. Il (l'hon. sir John A. Macdonald) va faire une autre promesse. Il s'engage à fournir des explications détaillées chaque fois que son hon. collègue s'avisera de critiquer d'une façon ou d'une autre le gouvernement ou tout subalterne qui travaille à la construction de la ligne; ces explications ne feront peut-être pas son affaire mais elles feront au moins le bonheur de la Chambre et de la population. (*Applaudissements.*)

Il ne tient pas à s'étendre sur les observations que son collègue a faites au sujet du député de Lanark. On aura en temps opportun une discussion franche sur toutes les questions auxquelles il a fait allusion. Il (l'hon. sir John A. Macdonald) doit éviter d'agir comme le député de Lambton a agi envers un de ses amis en faisant allusion aux rumeurs qui circulent à son sujet. C'est facile de répandre des rumeurs. Il suffit d'un entrefilet dans un journal. Bien des rumeurs ont été lancées de cette façon et les députés ont souvent l'occasion de dire qu'ils ont vu le nom d'untel dans tel ou tel journal. Ce n'est pas bien de répandre à la Chambre les rumeurs qui courent sur la personnalité ou sur la conduite d'hommes politiques. Il faudrait suivre le système britannique qui interdit aux députés de faire des déclarations qu'ils sont incapables de vérifier ou dont ils ne sont pas sincèrement convaincus.

La séance est suspendue à six heures dix.

SÉANCE DU SOIR

Reprise du débat sur l'Adresse.

M. BOWN dit que le gouvernement méritait le blâme pour la façon dont les affaires s'étaient déroulées au Manitoba depuis l'organisation de cette province. On a omis de récompenser des hommes loyaux tandis que d'autres, qui avaient été emprisonnés pour avoir tiré sur de loyaux citoyens ont été nommés à des postes de prestige et de confiance. L'attitude conciliante du lieutenant-gouverneur favorise des hommes qui n'ont pas respecté la loi, et la compassion manifestée à leur égard est le traitement le plus cruel qui puisse être infligé à ceux qui ont pris la défense du Canada lorsqu'il le fallait. Le lieutenant-gouverneur a déjà montré de quel côté vont ses sympathies en allant s'installer dans le fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson et en y recevant l'hospitalité. Il est évident, à en juger par son comportement dans l'affaire du meurtre de Scott et dans d'autres circonstances, qu'il a un préjugé favorable à l'égard du parti rebelle.

Il (M. Bown) critique la conduite des autorités du Manitoba dans l'enquête sur le décès de Depoti, qui a été faite à huis clos et dont l'objet principal était apparemment de rejeter la responsabilité sur les Canadiens. Riel n'a pas été arrêté, même s'il était sur le

territoire après l'arrivée du lieutenant-gouverneur. Il y a à cela une raison secrète et il est évident que le lieutenant-gouverneur n'est pas impartial. Par ailleurs, sept ou huit des candidats élus dans la nouvelle province viennent de la province de Québec. On pourrait dire que le lieutenant-gouverneur Archibald n'y est pour rien mais alors pourquoi a-t-il permis à trois de ces hommes, qui ne répondaient pas aux conditions imposées par la loi, de devenir membres de son Cabinet? En ce qui concerne l'assassinat de M. Scott, il vaudrait beaucoup mieux ne rien faire que de tenir un procès relevant de la pure mascarade. Il espère que le gouvernement ouvrira sans tarder une voie de communication vers le Nord-Ouest, parce que la route actuelle ne sera pas utilisable avant deux ans. Il compte bien que le gouvernement s'efforcera d'indemniser les citoyens loyaux pour les pertes qu'ils ont subies dans la nouvelle province au cours de la récente rébellion.

M. MASSON (Terrebonne) juge, à l'instar du premier ministre, que le gouvernement n'a pas compétence dans l'affaire du meurtre de M. Scott. Il ne faut toutefois pas oublier que pas moins de six circonscriptions du Manitoba ont proposé de se faire représenter par Riel. Pourquoi M. Bown attaque-t-il maintenant le gouvernement alors qu'il avait appuyé le Bill sur le Manitoba l'année dernière?

M. BOWN dit qu'il ignorait à ce moment-là la tournure que les événements allaient prendre.

M. MASSON (Terrebonne) trouve que ce n'est pas une excuse. On prétend que Riel est au Manitoba depuis l'arrivée de nos troupes mais il (M. Masson) a de bonnes raisons d'affirmer le contraire.

Il parle des relations qui existent entre la mère-patrie (Angleterre) et les colonies. Il dit que depuis le retrait des troupes, les Canadiens se demandent si la Grande-Bretagne a l'intention de briser ses liens avec le Canada. D'autres supposent même que celle-ci demanderait de l'aide aux colonies plutôt qu'au Canada en cas de difficulté. Le gouvernement doit dire si le retrait des troupes signifie que l'Angleterre souhaite se débarrasser du Canada et si, depuis que nous avons formé une confédération, elle s'attend à ce que nous lui venions en aide en cas de besoin. Le ministre de la Milice doit donner des précisions à la Chambre à ce sujet avant de présenter son budget. Il a été question d'indépendance, mais ne serait-il pas préférable de connaître immédiatement les intentions du gouvernement impérial ou d'adopter clairement une position qui nous incite à régler nous-mêmes nos querelles. Pour le moment, le désir d'indépendance se répand au sein de la population.

L'hon. sir FRANCIS HINCKS [d'une voix nerveuse] : Non, non.

M. MASSON (Terrebonne) : Oui, oui. L'idée fait son chemin. Il exhorte le gouvernement à dire s'il veut maintenir les liens avec l'Angleterre et à révéler à la Chambre les intentions du gouvernement impérial du fait que M. Cardwell, un membre de ce gouvernement, a dernièrement prononcé un discours dans lequel il arguait que les colonies devraient dorénavant prendre la défense de l'Angleterre ou l'appuyer au lieu de réclamer continuellement son aide.